



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire*

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [73/101](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer les compétences et l'efficacité, la transparence, la responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général d'inclure dans ce rapport des informations sur l'application des réformes menées dans l'Organisation en ce qui concerne les missions politiques spéciales. Le présent rapport, qui est le septième présenté à l'Assemblée sur ce sujet, porte sur la période allant d'août 2018 à juillet 2019.

Les activités et réalisations décrites dans le présent rapport montrent le caractère essentiel de la contribution que les missions politiques spéciales apportent aux efforts déployés par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La réforme de l'Organisation a vocation à renforcer la capacité d'aider les missions politiques spéciales à s'acquitter de leur mandat complexe de prévention des conflits et de pérennisation de la paix.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 73/101, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer les compétences et l'efficacité, la transparence, la responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général d'inclure dans ce rapport des informations sur l'application des réformes menées dans l'Organisation en ce qui concerne les missions politiques spéciales.

2. Les missions politiques spéciales restent l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité internationales et pour appuyer les mesures prises à cette fin aux niveaux national et régional. Le présent rapport décrit la façon dont ces missions ont œuvré, au cours de la période considérée, à la promotion de la diplomatie préventive, à la prévention et au règlement des conflits et à la pérennisation de la paix.

3. Les missions politiques spéciales varient considérablement selon leur mandat, leur structure, la portée de leurs activités et leurs approches. Nombre d'entre elles opèrent dans des conditions de sécurité complexes et instables caractérisées par la présence de conflits aux dimensions intercommunautaires, nationales et régionales, d'un grand nombre de réfugiés et de déplacés et de menaces transfrontalières telles que la criminalité transnationale organisée ou le terrorisme.

4. Évoluant dans des situations changeantes sur le plan de la paix et de la sécurité, les missions politiques spéciales adoptent des approches qui leur permettent de mieux s'acquitter de leur mandat malgré les difficultés auxquelles elles font face. Premièrement, elles accordent la priorité à la collaboration, au dialogue politique et à la médiation avec toutes les parties afin d'instaurer un climat de confiance et de trouver des solutions politiques. Dans le cas des conflits prolongés, elles s'efforcent de contribuer davantage aux processus locaux afin d'aider à résoudre les conflits locaux et à créer un environnement propice au bon fonctionnement des processus nationaux. Deuxièmement, elles collaborent plus étroitement que jamais avec les organisations régionales ou autres. Cette démarche procède du constat que l'unité des partenaires internationaux est essentielle au succès durable des efforts politiques, en particulier dans un monde polarisé. Troisièmement, elles s'acquittent de leur mandat de façon plus inclusive et intégrée, étant conscientes qu'il n'est possible d'aboutir à une paix durable qu'avec la participation de toutes les composantes de la société, y compris des femmes et des jeunes. Enfin, dans plusieurs cas, elles ont revu la portée de leurs activités à la lumière des risques de sécurité, faisant preuve d'une capacité d'adaptation et d'une résilience remarquables ainsi que d'une grande détermination à rester sur place pour poursuivre l'action engagée dans des environnements à haut risque.

5. Les réformes menées à l'ONU permettent de mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix et ont des répercussions claires sur les activités des missions politiques spéciales. Dans le cadre des nouveaux dispositifs de collaboration entre piliers, les missions politiques spéciales coopèrent plus étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, en travaillant conjointement et de manière plus cohérente à l'échelle régionale. L'intégration du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat permet de resserrer la collaboration des missions politiques spéciales avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la

paix. Les entités du Siège chargées d'assurer le soutien fonctionnel aux missions politiques spéciales font désormais partie d'une structure politique et opérationnelle régionale unique. Par ailleurs, la délégation de pouvoirs accrue appuyée par le nouveau Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les fonctions consultatives et d'appui du nouveau Département de l'appui opérationnel permettent d'améliorer l'exécution des mandats.

6. Le présent rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui est le septième présenté à l'Assemblée générale à ce jour, porte sur la période allant d'août 2018 à juillet 2019. La section II retrace les principaux faits nouveaux d'ordre opérationnel. La section III propose un résumé du dialogue interactif concernant les missions politiques spéciales tenu avec les États Membres au Siège à New York le 3 juillet 2019. La section IV traite d'un certain nombre de questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, comme l'a demandé l'Assemblée. Enfin, la section V présente quelques observations sur les activités des missions et sur les moyens d'en maximiser l'effet.

II. Faits nouveaux d'ordre opérationnel

Afrique

7. En Afrique, les missions politiques spéciales ont appuyé une série d'initiatives à l'échelle régionale et nationale visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Dans la région des Grands Lacs, le Bureau de mon Envoyé spécial a renforcé son soutien à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il a donné la priorité à la promotion de la coopération régionale et aux mesures de confiance, tout en contribuant à la lutte contre la menace posée par les groupes armés et au renforcement du dialogue sans exclusive et des processus politiques dans la région. Mon Envoyé spécial a aidé à renforcer le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Mécanisme conjoint de suivi de la lutte contre les Forces démocratiques alliées, qui demeurent importants pour ce qui est d'améliorer l'échange d'informations et la coopération régionale en vue de neutraliser les forces hostiles.

8. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a continué d'exercer ses bons offices en mon nom dans la sous-région, en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a collaboré étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) au traitement de questions transrégionales, telles que la crise du bassin du lac Tchad, la sûreté maritime dans le golfe de Guinée et la transhumance.

9. Par un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité intervenu le 24 octobre 2018 (S/2018/955) et le 31 octobre 2018 (S/2018/979), le domaine de compétence de mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud a été étendu à la région de la Corne de l'Afrique, définie comme comprenant les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). En avril 2019, mon nouvel Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique a pris ses fonctions dans la région et entamé des consultations avec les dirigeants des pays de la région, le secrétariat de l'IGAD et l'Union africaine et son Groupe de mise en œuvre de haut niveau. En juillet 2019, il a convié diverses entités des Nations Unies à un atelier organisé à Nairobi pour réfléchir aux moyens d'appliquer efficacement la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique.

10. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a continué d'appuyer le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération

dans les domaines prioritaires que sont le fédéralisme, la révision constitutionnelle, la préparation des élections générales de 2020/21, la réconciliation, la réforme économique et le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie aux forces de sécurité et autres institutions somaliennes chargées de la sécurité.

11. En vue d'appuyer le dialogue mené par la Communauté d'Afrique de l'Est au Burundi et d'exécuter les missions qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, mon Envoyé spécial a rencontré de multiples partenaires et parties prenantes de la région, notamment le facilitateur et le médiateur du dialogue interburundais, avec qui il a tenu des consultations au cours desquelles il a exprimé l'engagement de l'ONU à appuyer ledit dialogue de concert avec l'Union africaine.

12. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a œuvré avec les parties prenantes à la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye. Lorsque des affrontements entre groupes armés ont éclaté à Tripoli en août 2018, elle a aidé les parties à parvenir à un accord de cessez-le-feu et appuyé les arrangements en matière de sécurité pris par la suite ainsi que les réformes économiques visant à arrêter le financement des groupes armés. La plupart du personnel de la Mission recruté sur le plan international a été réaffecté de Tunis à Tripoli au début du mois de janvier 2019, mettant fin au système de roulement des effectifs sur place. En mars 2019, un pôle humanitaire des Nations Unies a été ouvert à Benghazi. Après que l'Armée nationale libyenne a lancé une offensive militaire contre Tripoli en avril 2019, la Mission a concentré ses efforts sur le désamorçage des tensions, la conclusion d'un cessez-le-feu, la reprise des pourparlers politiques et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire.

13. Mon Envoyé personnel pour le Sahara occidental a redoublé d'efforts pour faire progresser le processus politique. Les 5 et 6 décembre 2018 et les 21 et 22 mars 2019, il a organisé en Suisse des tables rondes entre le Maroc, le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), l'Algérie et la Mauritanie. Il s'agissait des premières rencontres en face à face dans le cadre du processus politique depuis 2012. Les échanges ont été sincères, respectueux et constructifs, ce qui donne à penser qu'il pourrait s'agir d'un nouveau départ pour le processus politique. Mon Envoyé personnel a encouragé les délégations à envisager de faire des gestes de bonne foi et à renforcer la confiance. Dans des communiqués publiés à la suite de ces réunions, les parties prenantes se sont déclarées disposées à se réunir de nouveau dans le cadre de rencontres similaires.

14. L'UNOWAS a usé de ses bons offices pour appuyer les mesures prises aux niveaux national et régional pour prévenir les tensions politiques et maintenir la paix. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef de l'UNOWAS et les partenaires régionaux et internationaux ont collaboré avec les parties prenantes nationales à la promotion de la consolidation de la démocratie dans la région en préparation des élections présidentielles au Nigéria, au Sénégal et en Mauritanie, qui se sont tenues respectivement les 23 février, 24 février et 22 juin 2019. L'UNOWAS a également soutenu les efforts déployés par les dirigeants des pays de la région pour faire face aux menaces posées par le terrorisme, la criminalité organisée, les changements climatiques et les affrontements intercommunautaires.

15. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a poursuivi sa mission de bons offices en partenariat avec le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau, composé de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne et de l'ONU. Ces activités ont largement contribué à résoudre la crise politique et institutionnelle qui bloquait le pays et ont poussé les autorités nationales à organiser des élections législatives, qui

avaient déjà été reportées à deux reprises, le 10 mars 2019. À la suite du travail de médiation mené par la CEDEAO avec l'aide du BINUGBIS et de l'UNOWAS, un nouveau Premier Ministre et un nouveau Gouvernement ont été investis les 22 juin et 3 juillet 2019.

16. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de coordonner le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine s'est régulièrement entretenue avec les dirigeants de la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la communauté diplomatique dans le dessein de faire progresser cette collaboration, notamment grâce à la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité conclu en avril 2017.

Amériques

17. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a appuyé de manière ciblée la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Un nouveau gouvernement dirigé par le Président Iván Duque Márquez a pris ses fonctions en août 2018. Dans sa résolution 2435 (2018), le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission pour une année supplémentaire, jusqu'au 25 septembre 2019. La Mission a travaillé en étroite collaboration avec le nouveau gouvernement, la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), la société civile et la population afin de favoriser les progrès et de renforcer la confiance en ce qui concerne les engagements clefs de l'accord final relatifs au mandat de la Mission, à savoir la réintégration des ex-guérilleros ainsi que la mise en œuvre des garanties de sécurité données à ces personnes et aux communautés touchées par le conflit. Des efforts ont été faits pour renforcer les mécanismes mis en place pour faire face aux menaces contre la sécurité et pour prévenir les assassinats de figures de la société civile et d'ex-combattants. La Mission a également collaboré avec les parties en vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes de réintégration, notamment en favorisant une meilleure coordination entre les collectivités locales et les ex-combattants, en encourageant le secteur privé à investir et en favorisant une réintégration économique tenant compte des questions de genre.

Asie-Pacifique

18. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2405 (2018) et 2460 (2019), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a aidé le Gouvernement afghan à promouvoir la paix et à mettre en œuvre son programme de réformes. La Mission a tenu des dialogues réguliers avec diverses parties pour promouvoir le processus de paix, rendu compte de la situation en matière de droits de l'homme, soutenu les initiatives régionales visant à renforcer la coopération économique et politique ainsi que la collaboration en matière de sécurité, et œuvré à l'application du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. En novembre 2018, le Gouvernement et l'ONU ont convoqué la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan, au cours de laquelle les partenaires internationaux ont montré qu'ils restaient engagés en faveur de l'Afghanistan et du programme de réformes du Gouvernement. La MANUA a également facilité la mise en œuvre d'initiatives de paix locales en réunissant des responsables, des représentants tribaux et d'autres membres de la communauté – femmes et hommes – pour mettre au point des méthodes de règlement des différends. La Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni une assistance technique au Gouvernement et aux organismes de gestion des élections pour la tenue des élections législatives en 2018 par

l'intermédiaire du Projet d'appui électoral des Nations Unies et continuent de prêter leur concours en vue de l'organisation de l'élection présidentielle qui doit se tenir en septembre 2019.

19. Mon Envoyée spéciale pour le Myanmar s'est efforcée de répondre aux préoccupations persistantes de la communauté internationale concernant la crise des Rohingyas. Après sa nomination en avril 2018, elle s'est rendue sept fois au Myanmar et cinq fois au Bangladesh, ainsi que dans plusieurs autres pays, dans la région ou ailleurs. Elle a dialogué avec un large éventail de parties prenantes, notamment les autorités nationales, les partenaires régionaux et internationaux, les personnes touchées et des membres de la société civile. Lors de ces rencontres, elle a plaidé en faveur de la responsabilité, de l'arrêt des violences à Rakhine, de l'accès sans entrave aux personnes touchées, de la lutte contre les causes profondes de la crise et de la promotion d'un développement inclusif et équitable. En mai 2019, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD et le Gouvernement du Myanmar ont prorogé d'un an un mémorandum d'accord tripartite. Ce cadre de coopération vise à créer des conditions propices au retour volontaire et durable, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés dans leur lieu d'origine ou dans le lieu de leur choix.

Europe

20. Le Bureau de ma Conseillère spéciale pour Chypre a poursuivi le dialogue avec les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et d'autres interlocuteurs à Chypre pendant l'actuelle interruption des négociations. Les dirigeants des deux communautés, qui se sont rencontrés à deux reprises dans le cadre de réunions facilitées par l'ONU le 26 octobre 2018 et le 26 février 2019, se sont mis d'accord sur l'adoption d'importantes mesures de confiance, notamment l'ouverture de deux nouveaux points de passage et le déminage de neuf zones soupçonnées d'être dangereuses des deux côtés de l'île, l'objectif à long terme étant de débarrasser Chypre de l'ensemble de ses mines. Le Bureau a déployé des efforts considérables pour rapprocher les communautés, notamment en soutenant des mesures en faveur de l'interopérabilité des téléphones mobiles et de l'interconnectivité des réseaux électriques, et continue de faciliter les travaux des comités techniques bicommunautaires.

21. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a coopéré étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne au sujet de la situation en Géorgie dans le cadre des discussions internationales de Genève, qui sont coprésidées par les trois organisations. En août 2018, à l'occasion du dixième anniversaire du conflit en Géorgie, j'ai exhorté tous les participants aux discussions internationales de Genève à adopter une attitude constructive et tournée vers l'avenir afin que cette instance indispensable puisse remplir le rôle qui lui a été confié. À cette fin et en vue d'engager toutes les parties à trouver des solutions politiques aux différends qui les opposent, le Bureau a étroitement coordonné ses activités de prévention et de facilitation avec l'OSCE et l'Union européenne.

Moyen-Orient

22. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'est employée à favoriser un dialogue politique inclusif et la réconciliation nationale et intercommunautaire et à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil. Dans la perspective des élections législatives de mai 2018, les premières depuis la défaite militaire de l'État islamique d'Iraq et du Levant, la MANUI a eu des échanges avec des représentants des partis politiques, au cours desquels elle a plaidé en faveur

d'élections transparentes et crédibles. La Mission a également fourni une assistance technique à la Haute Commission électorale indépendante lors d'un recomptage des votes ordonné par la Cour suprême fédérale. En avril 2019, la Mission, en coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, a lancé le plan d'aide humanitaire de 2019, qui répond aux besoins divers et variés des personnes vulnérables dans le cadre de la transition postconflit en Iraq.

23. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a collaboré avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux au maintien de la stabilité au Liban, ce qui a été particulièrement important pendant la période de vacance gouvernementale que le pays a connue entre les élections législatives de mai 2018 et la formation du nouveau Gouvernement en janvier 2019. Le Bureau a également appuyé le suivi de trois grandes conférences internationales tenues en 2018, qui ont porté notamment sur la revitalisation de l'économie libanaise. Conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Bureau s'est attaché en particulier à promouvoir activement la consolidation et l'extension de l'autorité de l'État libanais. Il a notamment collaboré avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et d'autres acteurs concernés au renforcement de la présence de l'Armée libanaise sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a continué d'établir des rapports sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil.

24. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient collabore avec les partenaires régionaux et internationaux en vue de prévenir et désamorcer les tensions et de favoriser les progrès sur le terrain en faveur de la population palestinienne. Il cherche également à faire avancer les négociations politiques en vue de parvenir à une solution au conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États ayant tous deux Jérusalem pour capitale dans le cadre d'un règlement régional global, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1860 (2009) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité, à la feuille de route du Quatuor, à l'Initiative de paix arabe, au principe de l'échange de territoires contre la paix et au droit international. Le Coordonnateur spécial a accordé une attention particulière à la situation à Gaza et s'est notamment efforcé d'obtenir un appui pour des projets humanitaires urgents et de soutenir les efforts de médiation menés par l'Égypte.

25. Mon Envoyé spécial pour la Syrie s'est employé à dégager un terrain d'entente entre les parties syriennes et les acteurs internationaux, à l'appui d'un processus dirigé et pris en charge par les Syriens sous l'égide de l'ONU visant à trouver une solution politique au conflit qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice et fondée sur les principes d'égalité et de non-discrimination, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (voir résolution 2118 (2013) du Conseil, annexe II). Il s'est en particulier efforcé d'établir un dialogue direct avec les parties en vue d'établir des relations de confiance, de favoriser la prise de mesures concrètes concernant les détenus, les personnes enlevées et les personnes disparues, de s'entretenir avec des Syriens de tous horizons, de convoquer une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, et d'aider la communauté internationale à s'unir afin d'appuyer la réalisation de ces objectifs.

26. Mon Envoyé spécial pour le Yémen a fait des efforts considérables pour établir des ponts avec les différentes parties prenantes afin de mettre fin au conflit. En décembre 2018, il a organisé des consultations entre Yéménites en Suède, qui ont abouti à la signature de plusieurs accords au sujet de la ville et de la province de Hodeïda, ainsi que des ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, du mécanisme d'exécution

de l'accord sur l'échange de prisonniers et de la Déclaration d'entente sur Taëz, qui forment l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe). Par la suite, par sa résolution 2452 (2019), le Conseil de sécurité a décidé de créer une mission politique spéciale, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda. Cette mission, en étroite coopération avec mon Envoyé spécial pour le Yémen et son Bureau, travaille avec les parties à la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda.

Travaux des groupes et équipes de surveillance des sanctions

27. Soucieux de répondre aux préoccupations concernant les conséquences humanitaires négatives des sanctions, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) a créé un mécanisme permettant aux organisations internationales et non gouvernementales d'obtenir une dérogation pour pouvoir fournir une aide humanitaire à la République populaire démocratique de Corée conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité. Cette question a fait l'objet de plus de précisions dans la Notice n° 7 d'aide à l'application, adoptée par le Comité le 6 août 2018.

28. Par sa résolution 2444 (2018), le Conseil de sécurité a décidé de lever le régime de sanctions visant l'Érythrée mis en place en application de ses résolutions 1907 (2009), 2023 (2011), 2060 (2012) et 2111 (2013). Dans la même résolution, il a recentré le mandat du Comité des sanctions concerné sur les mesures relatives à la Somalie uniquement et l'a rebaptisé Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie. Il a également mis fin au mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée à compter du 16 décembre 2018 et a créé, avec effet immédiat et jusqu'au 15 décembre 2019, le Groupe d'experts sur la Somalie, composé de six membres et basé à Nairobi. Le mandat de ce Groupe d'experts comprend les tâches relatives à la Somalie dont le Groupe de contrôle était chargé.

29. En ce qui concerne le régime de sanctions visant la République centrafricaine, le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son Président en date du 9 avril 2019 (S/PRST/2019/3), a défini des objectifs de référence relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et à la gestion des armes et munitions. Ces objectifs serviront de guide au Conseil au moment du réexamen des mesures d'embargo sur les armes imposées au Gouvernement centrafricain, qui doit avoir lieu d'ici au 30 septembre 2019. Dans une lettre datée du 26 juillet 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2019/609), j'ai dressé le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de référence, en consultation avec les autorités centrafricaines, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires.

30. Le Groupe d'experts sur la Libye a pour mandat de fournir un appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le 10 mai 2019, j'ai rendu compte au Conseil de sécurité de l'application de sa résolution 2420 (2018), par laquelle il a prolongé les autorisations visées dans ses résolutions 2292 (2016) et 2357 (2017) concernant l'inspection en haute mer, au large des côtes libyennes, des navires à destination ou en provenance de la Libye, en vue de garantir le strict respect de l'embargo sur les armes (S/2019/380).

31. Dans mon quatrième rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la stabilisation et le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau présenté le 28 août 2018 au Conseil de sécurité (S/2018/791), j'ai renouvelé les recommandations formulées dans mon précédent rapport (S/2017/715) concernant le maintien du régime de sanctions et la création d'un Groupe d'experts chargé d'appuyer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau.

III. Dialogue interactif avec les États Membres

32. Dans sa résolution 73/101, l'Assemblée générale m'a prié d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et a invité le Secrétariat à se rapprocher des États Membres avant la tenue de ce dialogue afin que la participation y soit large et fructueuse.

33. À l'issue de consultations avec les cofacilitateurs chargés de cette question et avec le Bureau de la Quatrième Commission, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a organisé le sixième dialogue interactif annuel sur les missions politiques spéciales, qui s'est tenu le 3 juillet 2019 sur le thème « Adaptation des missions politiques spéciales à l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité ».

34. Dans ses observations, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a noté que de nombreuses missions politiques spéciales opéraient dans des environnements de plus en plus complexes et difficiles. Elle a souligné que les missions accordaient la priorité au dialogue politique et à la médiation ainsi qu'aux partenariats avec les organisations régionales et autres. Elle a appelé l'attention sur les efforts déployés par les missions pour promouvoir des processus politiques et des processus de paix plus inclusifs, notamment en garantissant une participation plus large des femmes et des jeunes, et sur les initiatives visant à résoudre les problèmes émergents liés aux changements climatiques et aux technologies numériques. Elle a souligné l'incidence positive de la réforme de l'ONU, en particulier du point de vue de la cohérence et de l'intégration à l'échelle du système ainsi que de l'appui aux travaux des missions politiques spéciales.

35. La Sous-Secrétaire générale aux opérations d'appui a fait un exposé sur l'amélioration des services fournis aux missions politiques spéciales par le nouveau Département de l'appui opérationnel. Elle a souligné l'effet global positif de la réforme de la gestion, en particulier de la simplification des processus de gestion des ressources humaines et de la délégation directe de pouvoirs du Secrétaire général aux chefs de mission. La Division des activités spéciales du Département est désormais mieux à même d'appuyer le démarrage, la transition, la montée en puissance, le retrait, la liquidation et l'intervention rapide des missions. Le regroupement au sein d'un même département des fonctions de logistique, d'approvisionnement, de gestion des soins de santé et de sécurité et de santé au travail est une autre innovation positive.

36. Lors de l'échange qui a suivi ces interventions, les États Membres ont pris acte du rôle crucial joué par les missions politiques spéciales dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils ont souligné l'importance de l'appropriation des processus par les pays et demandé que l'accent soit davantage mis sur le renforcement des capacités en matière de prévention et de médiation au niveau local ainsi que sur l'accroissement de la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix. L'intensification de la coopération avec les organisations régionales et autres a également été jugée essentielle à l'exécution du mandat des missions. Un certain nombre d'États Membres ont demandé davantage d'informations sur la collaboration entre piliers et invité à renforcer la coordination entre les missions politiques spéciales et les coordonnateurs résidents de l'ONU en vue d'améliorer l'appui aux initiatives nationales visant à pérenniser la paix et à faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

37. Certains intervenants ont souligné que les missions politiques spéciales devaient évaluer les effets des grandes tendances, telles que les changements climatiques et la révolution numérique, sur la paix et la sécurité dans le contexte des missions. Plusieurs États Membres ont noté qu'il importait que les mandats des missions soient

clairs, crédibles et réalisables et que les ressources mises à disposition soient suffisantes. Des voix ont demandé la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes de direction dans les missions. Un certain nombre d'intervenants se sont dits préoccupés par le niveau d'appui et de financement que reçoivent les missions politiques spéciales et ont demandé que la question soit traitée.

IV. Grandes questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Partenariats régionaux et travaux des bureaux régionaux

38. Face à la complexité des défis contemporains, l'Organisation des Nations Unies doit établir des partenariats solides avec d'autres organisations, y compris régionales, afin d'obtenir davantage de résultats sur le terrain. Comme il ressort de la section II ci-dessus, les missions politiques spéciales effectuent une grande partie de leurs travaux en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, ou à l'appui de leurs activités. Les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique centrale, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel s'emploient à favoriser ce type de partenariats dans plusieurs domaines transversaux ayant trait à la paix et à la sécurité.

39. L'UNOWAS a collaboré avec la CEDEAO, l'Union africaine et d'autres parties prenantes pour appuyer un certain nombre de processus politiques et électoraux. Ainsi, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef de l'UNOWAS, conjointement avec le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a mené deux missions préélectorales, l'une au Nigéria en octobre 2018 et l'autre au Sénégal en janvier 2019, en amont des élections prévues en février 2019 dans les deux pays. Ces visites de haut niveau ont été l'occasion de rencontrer des représentants du gouvernement, des partis de l'opposition, des organes électoraux indépendants et des organisations de la société civile et d'appuyer l'action menée à l'échelle nationale pour garantir la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes.

40. L'UNOWAS s'est également employé, de concert avec ses partenaires, à garantir une unité d'action au Sahel. Deux réunions de haut niveau ont ainsi été organisées au cours de la période considérée. À Abuja, les 17 et 18 septembre 2018, mon Représentant spécial a coprésidé, avec des représentants de la CEDEAO et de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHHEL), une réunion d'organisations opérant au Sahel, notamment l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le Groupe de cinq pays du Sahel et l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, afin d'évaluer les priorités et de coordonner leurs actions. À Bali (Indonésie) le 13 octobre 2018, l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec la Banque mondiale, le Groupe de cinq pays du Sahel et l'Alliance pour le Sahel, a organisé une réunion sur le Sahel, en marge de la réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, en vue d'étudier les moyens de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par l'intermédiaire de son plan d'appui.

41. De leur côté, le BRENUAC et la CEEAC ont multiplié les déclarations et les analyses communes ainsi que les visites conjointes dans les pays de la région. Ainsi, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Secrétaire général de la CEEAC ont mené une mission conjointe à Bangui en avril 2019 pour exprimer leur appui commun à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. En avril 2019 également, le BRENUAC et le secrétariat de la CEEAC ont tenu un séminaire-retraite afin d'examiner les modalités de leur coopération et adopté un plan d'action commun pour 2019. Les deux entités ont décidé de donner la

priorité à la prévention des conflits, à la coopération en matière de sécurité, au renforcement des capacités ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leurs activités communes.

42. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a coopéré étroitement avec l'Union africaine pour renforcer le dialogue et la collaboration. Le 12 février 2019, l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a tenu sa seizième réunion consultative au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba afin d'examiner les progrès accomplis dans l'application du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017. Le 6 mai 2019, le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons organisé la troisième Conférence annuelle ONU-Union africaine au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui a été l'occasion de faire le point sur la coopération et d'aborder les problèmes actuels qui menacent la paix, la sécurité et le développement sur le continent africain.

43. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a collaboré avec les cinq pays d'Asie centrale et de plus en plus avec l'Afghanistan afin d'aider ces pays à améliorer la coopération régionale. Le 16 novembre 2018, le Centre a organisé la huitième réunion annuelle des ministres adjoints des affaires étrangères des États d'Asie centrale à Bichkek, en vue d'examiner les initiatives intrarégionales et transfrontalières visant à lutter contre l'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue, et d'aborder les défis économiques et environnementaux, notamment la question de la gestion des cours d'eau transfrontaliers. En décembre 2018 et juin 2019, le Centre régional a organisé une réunion d'experts régionaux afin de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération dans le domaine de l'eau. En janvier 2019, à la suite de consultations régionales, le Centre a présenté une nouvelle stratégie visant à donner un nouveau souffle à ses efforts de promotion de la coopération régionale en matière de gestion des cours d'eau transfrontaliers, en étroite collaboration avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral.

44. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat ont établi un partenariat avec les gouvernements des États d'Asie centrale et avec d'autres organisations afin d'appuyer la mise en œuvre régionale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En octobre 2018, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le Centre régional a organisé à Achgabat un atelier régional de formation sur les bonnes pratiques de sécurité et de gestion des frontières afin de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de lutte contre le terrorisme.

Promotion de la participation et de l'autonomisation des femmes

45. Les missions politiques spéciales jouent un rôle de plus en plus important dans la promotion de la participation véritable des femmes à la vie politique ainsi qu'aux activités de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix en général. Les missions redoublent d'efforts pour inclure systématiquement des analyses tenant compte des questions de genre dans leurs travaux, afin de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits et de garantir la prise en compte de ces questions et la participation des femmes dans leurs projets.

46. En Libye, la MANUL a aidé à la création d'une plateforme permettant aux Libyennes membres de partis politiques de nouer des contacts et d'échanger des données d'expérience sur les difficultés rencontrées et les possibilités à exploiter en vue de renforcer la participation des femmes au pouvoir politique. La Mission a

également œuvré au renforcement de la participation des femmes aux efforts de réconciliation aux niveaux national et local dans le cadre d'un projet de réconciliation nationale financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et le PNUD. Une première réunion sur les femmes et la médiation en Libye a été organisée en décembre 2018 afin d'ouvrir la voie à la création d'un réseau de médiatrices permettant d'appuyer et soutenir les accords de paix locaux et de renforcer la participation et l'engagement politiques des femmes.

47. En République arabe syrienne, mon Envoyé spécial pour la Syrie a élargi la composition du Comité consultatif des femmes syriennes et organisé plusieurs réunions avec ce dernier afin d'examiner les questions ayant trait au programme des pourparlers inter-syriens. En outre, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Bureau de mon Envoyé spécial a mis en place un nouveau programme de bourses pour proposer des formations approfondies à la médiation et à la négociation aux membres du Comité consultatif afin de renforcer leurs compétences et ainsi de leur permettre de participer efficacement au processus syrien.

48. En Iraq, la MANUI a tenu des consultations avec des dirigeantes et des organisations de défense des droits de la personne, qui ont abouti à la création du Groupe consultatif des femmes irakiennes en octobre 2018. Ce groupe fournit une expertise et des conseils indépendants à ma Représentante spéciale pour l'Iraq et sert de mécanisme d'inclusion chargé de veiller à ce que les voix, les préoccupations et les expériences des femmes irakiennes soient prises en compte dans les processus politiques.

49. En Colombie, en partenariat avec le PNUD et ONU-Femmes, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue d'appuyer les initiatives productives dirigées par d'ex-combattantes afin de faciliter leur réintégration. La Mission a adopté une directive sur l'égalité des genres et élaboré un guide pratique relatif à la prise en compte des disparités entre femmes et hommes dans la vérification des garanties de sécurité ainsi qu'à la réintégration sociale, économique et politique des ex-combattantes.

50. En Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la CEDEAO, l'UNOWAS a organisé des sessions de formation des formateurs à Accra en mai 2019 à l'intention d'une trentaine de femmes œuvrant à la consolidation de la paix issues de 11 pays de la région, afin de renforcer leurs capacités en matière d'analyse des conflits, de facilitation du dialogue et de médiation.

51. En Asie centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive a organisé un séminaire régional à Tachkent en septembre 2018 sur le rôle des parlements dans l'intégration de l'Afghanistan aux plans de coopération de l'Asie centrale au moyen de la diplomatie préventive. Une session a été consacrée aux femmes parlementaires afin d'étudier les moyens de permettre aux femmes de faire appel aux mécanismes de coopération parlementaire pour renforcer la paix et la sécurité dans la région.

Participation et autonomisation des jeunes

52. Les jeunes n'ont jamais été si nombreux sur la planète qu'aujourd'hui et comptent souvent pour la plus grande partie de la population des pays engagés dans des processus de paix. Conformément aux résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#), sur les jeunes et la paix et la sécurité, et à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, mise en place en septembre 2018 et visant à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes, les missions politiques spéciales

mobilisent de plus en plus les jeunes pour mettre leur potentiel au service d'un changement pacifique.

53. En Colombie, la Mission de vérification des Nations Unies a adopté une stratégie visant à faire progresser la question des jeunes et de la paix et de la sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des jeunes dans la réintégration et les garanties de sécurité. La Mission a mis en place un réseau de jeunes référents dans ses bureaux régionaux et sous-régionaux afin de tenir compte des points de vue des jeunes dans ses activités de vérification et de liaison. Elle a également facilité les initiatives visant à instaurer un dialogue entre les jeunes dirigeants, y compris les représentants de partis politiques, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les jeunes femmes et jeunes hommes qui ont participé à ces dialogues s'emploient désormais à appliquer les plans d'action communs et à négocier des pactes entre jeunes de différents partis.

54. En Iraq, la MANUI a organisé, entre avril et juillet 2019, une série de cinq ateliers dans tout le pays sur le rôle des jeunes irakiens comme pionniers du dialogue et de la stabilité. Ces ateliers ont permis à plus de 150 jeunes dirigeants d'échanger leurs points de vue sur les difficultés rencontrées et d'étudier leurs possibilités de participation aux efforts visant à assurer la paix et la stabilité en Iraq.

55. En Asie centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a lancé un projet d'« école de la prévention » visant à appuyer les initiatives des jeunes en faveur de la diplomatie préventive dans les zones frontalières d'Asie centrale et d'Afghanistan.

56. En coopération avec le Gouvernement burkinabé, l'UNOWAS et la CEDEAO ont organisé le premier forum annuel des jeunes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel en décembre 2018. Cette manifestation a été l'occasion d'examiner les obstacles qui s'opposent à la participation des jeunes aux décisions ainsi que de réfléchir aux moyens d'y remédier.

57. En Somalie, la MANUSOM a aidé le Comité mixte des jeunes de Gaalkacyo à organiser des activités destinées à marquer la Journée internationale de la paix à Gaalkacyo du 21 au 23 septembre 2018. Plus de 300 jeunes, dont des représentants de la jeunesse auprès des administrations régionales et locales, ont ainsi pu échanger dans le cadre de groupes de discussion, de compétitions sportives et d'autres activités communautaires. La MANUSOM collabore étroitement avec le Comité afin de promouvoir la reconnaissance officielle de la contribution de ce dernier au processus de paix de Gaalkacyo.

Sûreté et sécurité

58. Les missions politiques spéciales sont souvent amenées à intervenir dans des conditions de sécurité extrêmement instables et difficiles, caractérisées parfois par des conflits militaires de haute intensité, des insurrections, des troubles sociaux ou des activités terroristes.

59. Dans l'exercice de leurs fonctions sur le terrain dans des zones de mission telles que l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne, la Somalie ou le Yémen, les membres du personnel des Nations Unies courent d'importants risques. L'attaque au mortier qui a visé la MANUSOM à Mogadiscio au début de 2019 ou encore les attaques dans lesquelles des véhicules de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda ont été touchés par balles à proximité des lignes de contact à Hodeïda illustrent les risques auxquels s'exposent certains membres du personnel des Nations Unies travaillant pour des missions politiques spéciales. Tout en s'efforçant de trouver un juste équilibre entre l'importance des mandats et les

risques pesant sur la sécurité du personnel, l'Organisation aide les missions politiques spéciales à adapter leurs activités pour répondre efficacement aux situations changeantes. De cette manière, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les responsables des missions politiques spéciales sont constamment en contact avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et avec d'autres entités des Nations Unies, tout au long du processus, afin de revoir et d'adapter les stratégies de gestion des risques. L'objectif est de limiter au minimum les risques d'incidence négative sur le personnel et sur l'exécution du mandat pour toutes les missions.

60. L'ONU s'appuie essentiellement sur les pays hôtes pour assurer la sécurité du personnel des missions. Toutefois, il arrive que les autorités nationales n'aient pas les capacités suffisantes pour fournir les services de sécurité nécessaires. Par conséquent, les missions politiques spéciales ont pris d'importantes mesures d'atténuation des risques pour la sécurité, notamment concernant le déploiement d'agents civils armés des services de sécurité des Nations Unies et de véhicules blindés, la « déconfliction » de la présence de l'ONU et des missions sur le terrain avec les parties au conflit, le renforcement de la coopération entre les partenaires régionaux et le personnel de maintien de la paix sur le terrain, l'envoi de groupes de gardes détachés par les États Membres et le recours à des sociétés de sécurité privées, selon que de besoin et conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale.

Représentation géographique et équilibre entre les sexes

61. Promouvoir la diversité géographique est non seulement une obligation inscrite dans la Charte des Nations Unies mais également un élément déterminant pour garantir l'efficacité et la légitimité de l'ONU comme organisation universelle. Je demeure déterminé à promouvoir la diversité géographique du personnel. En juin 2019, la répartition des 1 386 fonctionnaires recrutés sur le plan international en poste sur le terrain dans des missions politiques spéciales s'établissait comme suit : Groupe des États d'Afrique, 23,4 % ; Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 22,9 % ; Groupe des États d'Europe orientale, 12,5 % ; Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 6,6 % ; Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 33,8 %. Sur les 1 899 fonctionnaires recrutés sur le plan local, 15,6 % appartenaient au Groupe des États d'Afrique, 74,2 % au Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 0,3 % au Groupe des États d'Europe orientale, 7,4 % au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et 1,3 % au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

62. Je reste également déterminé à garantir une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain. En juin 2019, 33,5 % des membres du personnel de ces missions recrutés sur le plan international étaient des femmes, soit une légère augmentation de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Parmi les membres du personnel recruté sur le plan local, 17,9 % étaient des femmes, soit une légère hausse de 1,8 %. La lenteur des progrès montre que davantage doit être fait pour accroître la représentation des femmes dans l'Organisation à tous les niveaux, l'objectif étant de parvenir à la pleine parité d'ici à 2028.

Phases de transition des missions ayant des répercussions sur les missions politiques spéciales

63. Faire en sorte que les phases de transition des missions soient tournées vers l'avenir est une priorité absolue de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour aider les pays à pérenniser la paix et à progresser dans la réalisation des objectifs du Programme 2030. Dans le cadre des processus de changement bien plus longs entrepris par les pays hôtes, les phases de transition des missions sont des

périodes où les enjeux sont énormes. Elles peuvent contribuer tout aussi bien à consolider qu'à compromettre des avancées chèrement acquises sur des dizaines d'années. Pour assurer le succès des phases de transition des missions, il faut s'appuyer sur une planification intégrée en amont, une forte appropriation nationale et une coopération accrue, notamment avec les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales et régionales, les institutions financières internationales, la société civile, les institutions locales et les populations locales. À cette fin, j'ai publié en février 2019 une directive interne visant à renforcer les processus de planification des transitions. Pendant la période considérée, deux processus de transition étaient en cours et avaient des répercussions sur des missions politiques spéciales, à savoir en Guinée-Bissau et à Haïti.

64. Dans un rapport publié en décembre 2018, j'ai formulé des recommandations tendant à la reconfiguration et à la nouvelle hiérarchisation des tâches du BINUGBIS (S/2018/1086), conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité. Le 28 février 2019, dans sa résolution 2458 (2019), le Conseil a prorogé d'un an le mandat de la mission politique spéciale et approuvé mes recommandations, y compris le principe de la réduction progressive des effectifs en trois phases en vue de la fermeture de la mission d'ici au 31 décembre 2020. Les différentes entités des Nations Unies collaborent étroitement avec le BINUGBIS afin d'appuyer ce processus.

65. En avril 2019, l'Équipe spéciale intégrée pour la Guinée-Bissau a créé un sous-groupe chargé de la transition, codirigé par la Division de l'Afrique de l'Ouest du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le PNUD. Sur le terrain, l'équipe intégrée de préparation à la transition, présidée par mon Représentant spécial adjoint et coordonnateur résident, réunit les principales parties prenantes concernées des Nations Unies pour faciliter la planification commune de la transition, la tenue de consultations et l'échange d'informations. Les 24 et 25 avril 2019, en coopération avec la Division de l'Afrique de l'Ouest, et dans le cadre du projet conjoint du PNUD, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix relatif aux transitions des missions des Nations Unies, un séminaire de formation a été organisé en Guinée-Bissau en vue de renforcer les capacités de la mission et de l'équipe de pays en matière de planification de la transition. Dans le cadre de ce projet, un spécialiste de la transition doit être recruté et déployé en Guinée-Bissau pour appuyer la planification de la transition à l'échelle du système, en étroite collaboration avec la mission.

66. Dans un rapport présenté au Conseil de sécurité en mars 2019 sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/198), j'ai recommandé de reconfigurer l'opération de maintien de la paix en mission politique spéciale. Cette recommandation s'appuie sur les résultats d'une évaluation stratégique inclusive à l'échelle du système, menée à bien en consultation avec le Gouvernement haïtien et d'autres parties prenantes nationales. Dans une lettre datée du 13 mai 2019 (S/2019/387 et S/2019/387/Corr.1) adressée au Président du Conseil, j'ai défini le rôle spécifique et la structure de cette mission politique spéciale.

67. Le 25 juin 2019, dans sa résolution 2476 (2019), le Conseil de sécurité m'a prié de mettre en place le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), dont les activités doivent débiter le 16 octobre 2019. Le BINUH a pour mandat de conseiller le Gouvernement haïtien au sujet de la promotion et du renforcement de la stabilité politique et de la bonne gouvernance, ainsi que d'aider le Gouvernement à lancer un dialogue national entre Haïtiens, de lutter contre les atteintes aux droits de la personne et de renforcer l'état de droit. Les organismes en charge des piliers paix et développement des Nations Unies en Haïti ont œuvré de concert à la mise au point

d'une approche commune destinée à appuyer les efforts faits dans le pays pour améliorer l'état de droit et renforcer les organes de gouvernance.

68. Après la clôture des missions, les missions politiques spéciales régionales jouent un rôle clef en ce qu'elles aident les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à pérenniser les acquis en matière de consolidation de la paix. En Afrique de l'Ouest, par exemple, l'UNOWAS collabore étroitement avec les entités des Nations Unies et les parties prenantes nationales en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone depuis la clôture des missions dans ces pays afin d'assurer la continuité de l'appui aux efforts menés à l'échelle locale en vue de pérenniser la paix, le développement et la réconciliation. L'UNOWAS fournit également un appui au processus de transition de la mission des Nations Unies en Guinée-Bissau, ce qui montre que le Bureau est de plus en plus sollicité, comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans une déclaration de sa Présidente (S/PRST/2019/7). Dans ce contexte, j'ai décidé de mener un examen stratégique indépendant sur la portée du mandat et des activités de l'UNOWAS et de présenter des recommandations au Conseil en amont de ses débats sur le renouvellement du mandat de la mission, qui vient à expiration le 31 décembre 2019.

V. Réforme de l'Organisation des Nations Unies

69. Le 1^{er} janvier 2019, plusieurs changements importants ont eu lieu à la suite des vastes réformes approuvées par l'Assemblée générale et visant à restructurer l'architecture de paix et de sécurité, à repositionner le système des Nations Unies pour le développement et à faire évoluer le modèle de gestion de l'Organisation. Ces réformes permettent de rendre l'Organisation plus efficace, plus responsable et plus souple, en mettant davantage l'accent sur les populations qu'elle sert plutôt que sur les processus internes.

70. Chacun des trois piliers de la réforme a des répercussions sur les travaux des missions politiques spéciales. Dans le cadre de la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité, l'accent est mis sur la prévention et la pérennisation de la paix, notamment au moyen de l'intégration de la fonction de soutien du Siège aux missions politiques spéciales dans une structure politique et opérationnelle régionale unique. Cette structure garantit une approche plus cohérente dans l'intégralité des fonctions politiques et opérationnelles du pilier Paix et sécurité. Les équipes fournissant un appui fonctionnel aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales qui exercent leurs activités dans les mêmes régions relèvent des mêmes directeur ou directrice et sous-secrétaire général(e).

71. Sur le terrain, les missions politiques spéciales coopèrent de plus en plus avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les équipes de pays afin d'aider les pays à prévenir les conflits, à pérenniser la paix et à atteindre les objectifs de développement durable. En Afrique centrale, par exemple, la mission politique spéciale régionale, le BRENAC, coopère de plus en plus avec l'opération de maintien de la paix présente dans la région, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'appuyer le processus de paix en République centrafricaine et de faire face aux problèmes régionaux.

72. Dans le prolongement de cette évolution, j'ai demandé à la structure politique et opérationnelle régionale unique d'accorder la priorité à la mise en place d'une approche régionale coordonnée pour faciliter encore la coopération entre les missions politiques spéciales et les autres présences des Nations Unies. Ainsi, mon Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique collabore étroitement avec diverses entités des Nations Unies et équipes de pays aux fins de l'application d'une stratégie régionale

globale en matière de prévention dans la Corne de l’Afrique. Cette approche commune facilitera la mise en place d’une action à l’échelle du système pour appuyer les efforts régionaux de promotion de la paix, de la sécurité et du développement.

73. L’intégration du Bureau d’appui à la consolidation de la paix redynamisé au sein du nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix facilite l’adoption d’une approche plus globale de la prévention et de la pérennisation de la paix, ce qui permet de fournir des conseils plus coordonnés aux missions politiques spéciales sur les moyens de tirer parti du Fonds pour la consolidation de la paix et de collaborer plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. La coopération entre les missions politiques spéciales et le dispositif de consolidation de la paix est de plus en plus fréquente. Ainsi, en octobre 2018, le Chef de l’UNOWAS a effectué, avec la présidence de la Commission de consolidation de la paix et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d’appui à la consolidation de la paix, une visite conjointe de haut niveau au Burkina Faso, en Côte d’Ivoire et en Gambie afin d’étudier la manière dont l’Organisation pouvait fournir un appui plus ciblé aux efforts de paix et de réconciliation menés au niveau national.

74. Dans le cadre des nouvelles structures de collaboration entre les divers piliers, les missions politiques spéciales collaborent plus étroitement avec le système renforcé des coordonnateurs résidents afin d’appuyer les efforts faits par les pays pour pérenniser la paix et mettre en œuvre le Programme 2030. Dans les missions politiques spéciales intégrées, telles que celles déployées en Afghanistan, en Guinée-Bissau, en Iraq, au Liban, en Libye et en Somalie, les Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général investis également des missions de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs des opérations humanitaires jouent un rôle essentiel en faisant coopérer diverses entités des Nations Unies avec les parties prenantes nationales sur des questions prioritaires définies au niveau national et centrées sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

75. La création du Département de l’appui opérationnel a permis d’améliorer les capacités de l’Organisation à fournir un appui rapide et renforcé aux missions politiques spéciales, en particulier à des moments critiques, tels que le démarrage, la montée en puissance, le retrait et la liquidation des missions. En témoigne notamment le cas de la Mission des Nations Unies en appui à l’Accord sur Hodeïda, qui a reçu dès sa création l’appui du Département de l’appui opérationnel, en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le chef de la mission et l’équipe préparatoire ont pu être dépêchés dans le jour qui a suivi la réception du mandat initial du Conseil de sécurité. Le déploiement des capacités médicales, notamment d’équipes de sauvetage par hélicoptère et d’évacuation sanitaire aérienne, de 18 véhicules blindés et d’une ambulance blindée provenant des stocks pour déploiement stratégique a pu intervenir dans les 10 jours.

76. Le nouveau modèle de gestion de l’Organisation des Nations Unies renforce les moyens d’action de la direction et du personnel, simplifie les procédures, accroît la transparence et améliore l’application des mandats. J’ai procédé à des délégations de pouvoirs rationalisées au profit de plus de 200 chefs d’entités des Nations Unies, y compris de missions politiques spéciales, afin de synchroniser la responsabilité de l’exécution des mandats avec le pouvoir de gérer les ressources et de rapprocher la prise de décisions du lieu d’exécution.

VI. Observations

77. Les activités et les réalisations des missions politiques spéciales décrites dans le présent rapport montrent à quel point leur contribution est importante pour faire progresser la prévention des conflits et pérenniser la paix. Toutefois, ces objectifs ne

peuvent être atteints que s'ils sont conjugués à d'autres efforts. En effet, la coopération des pays hôtes et des autres parties prenantes ainsi que l'appui de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies demeurent indispensables. J'exhorte tous les États Membres à continuer d'aider les missions politiques spéciales à exécuter leur mandat.

78. Les missions politiques spéciales continuent de se heurter à des difficultés majeures liées à la nature évolutive des conflits ainsi qu'à la complexité et à l'instabilité des conditions de sécurité dans lesquelles un grand nombre d'entre elles mènent leurs opérations. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que les missions conservent une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir adapter leurs opérations rapidement en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

79. Les réformes menées à l'ONU visent à mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix et permet aux missions politiques spéciales de mieux s'acquitter de leur mandat. Je suis déterminé à resserrer la coopération et la coordination entre les missions politiques spéciales, les missions de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs. J'exhorte les États Membres à continuer de soutenir mon programme de réformes.

80. La constitution de partenariats solides entre les missions politiques spéciales et les autres parties prenantes principales, telles que les organisations régionales, est indispensable à l'action collective menée pour aider les pays à pérenniser la paix. J'entends continuer à collaborer avec les partenaires stratégiques de l'Organisation afin d'étudier d'autres moyens de réaliser notre vision commune et d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

81. Dans le cadre de leurs efforts de prévention et de règlement des conflits et de pérennisation de la paix et du développement, les missions politiques spéciales suivent de plus en plus fréquemment une démarche axée sur la promotion de la participation véritable des femmes, qui est fondamentale pour garantir l'efficacité des efforts sur le long terme. Il est encourageant de constater que plusieurs réseaux de femmes ont été créés et coopèrent désormais étroitement avec les missions politiques spéciales en vue de faire avancer les processus politiques et les processus de paix complexes. Il faut toutefois redoubler d'efforts pour mieux faire entendre la voix des femmes et accroître leur participation.

82. J'engage toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes. Il est en effet indispensable d'investir dans l'autonomisation des jeunes pour pérenniser la paix et avancer dans la réalisation des objectifs du Programme 2030.

83. Je ne doute pas que les États Membres continueront d'apprécier à sa juste valeur et d'appuyer l'important travail des missions politiques spéciales. Je remarque à cet égard que la question des modalités de financement et d'appui des missions politiques spéciales demeure en suspens.

84. Je tiens à rendre hommage à mes représentantes et représentants spéciaux et à mes envoyées et envoyés spéciaux, ainsi qu'aux membres dévoués et courageux du personnel de l'ONU et du personnel affilié affecté aux missions politiques spéciales, qui, dans des conditions souvent éprouvantes, travaillent à honorer la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies. Je les remercie chaleureusement de leur travail et de leur dévouement.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 5 août 2019)

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide
3. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental
4. Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité
5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
6. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
7. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
8. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
10. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi
11. Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
12. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
14. Groupe d'experts sur le Soudan
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
16. Groupe d'experts sur la Libye
17. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
18. Groupe d'experts sur le Yémen
19. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
20. Groupe d'experts sur le Mali
21. Groupe d'experts sur la Somalie
22. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
23. Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
24. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)
25. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
26. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes
27. Bureau du Médiateur créé par la résolution [1904 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité

Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

28. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
 29. Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient
 30. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
 31. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
 32. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
 33. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
 34. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
 35. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
 36. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
 37. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
 38. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria
 39. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
 40. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
-